



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)

Banque Africaine de Développement

**AGEROUTE SENEGAL.**

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



---

## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

### **Sélection d'un consultant pour le Suivi-Évaluation du programme de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM)**

**Secteur :** Transport

Projet de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM)

Code SAP : **P-SN-DB0-028**

**Date de publication de l'avis :** 29 avril 2022

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié le 20 Décembre 2021 dans le quotidien « l'AS ».
2. L'État du Sénégal a obtenu un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du projet de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM).

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement se propose d'utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un bureau de Consultant pour le suivi-Évaluation du programme qui comprend globalement les travaux ci-après :

- ✓ travaux de construction des routes revêtues de la boucle du RIZ (51 km) ;
- ✓ travaux de construction des routes en terre moderne de la boucle du RIZ (121 km) ;
- ✓ travaux de construction de la route Keur Momar Sarr - Mbane - Richard Toll (74 km) y compris 6 km de voirie à Richard TOLL et à Keur Momar SARR et la piste Nguer Malal – Loumbeul - Keur Malick Sow (17 km) ;

- ✓ travaux de renforcement de la route nationale N2 section Thiès - Kébémér y compris la bretelle de l'école polytechnique (25 km) ;
  - ✓ travaux et prestations portant sur les aménagements et activités connexes.
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la réalisation des tâches suivantes entre autres :
- ✓ la détermination des indicateurs pertinents ;
  - ✓ la description de l'approche à utiliser pour le suivi et pour l'évaluation du programme ;
  - ✓ l'établissement de la situation de référence ;
  - ✓ l'évaluation à mi-parcours ;
  - ✓ l'évaluation ex-post de l'impact socio-économique du projet avec un soin particulier apporté à l'effet de faire ressortir les jugements des bénéficiaires ;
  - ✓ la réalisation des films documentaires avant, à mi-parcours et après les travaux du projet ;
  - ✓ l'élaboration du rapport d'achèvement ;
  - ✓ la réalisation des missions de monitoring trimestrielles.

La durée prévisionnelle de la mission est de trente- six (36) mois.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 9h et 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann  
Résidence Dakar, BP : 25 242 Dakar-Fann.**

**Tel: (+221) 33 869 07 51**

**Fax : (+221) 33 864 63 50**

**E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) , [mcsamb@ageroute.sn](mailto:mcsamb@ageroute.sn),  
[mndao@ageroute.sn](mailto:mndao@ageroute.sn)**

7. Les expressions d'intérêt peuvent être envoyées par voie électronique aux adresses emails ci-dessus ou déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGERROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **19 mai 2022 à 11 heures 30 minutes** précises (GMT) et porter expressément la

mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un bureau consultant en vue de Suivi-Évaluation du programme de désenclavement des zones Agricoles et Minière (PDZAM)**».

**NB : la langue de travail est le français**

Le Directeur Général  
Ibrahima NDIA YE